



Règlement du Salon d'art de Synapse en partenariat avec l'association ALIZARINE

Du 10 au 12 novembre 2023
Ouvert gratuitement tous les jours de 14 à 18h.
Salle du Bourg 78820 Juziers

Peinture, Sculpture, photographie, pastel, aquarelle, encre, céramique, ...

Invité d'honneur : Alain Dechel

Invité d'honneur : Madelaine Tétard

Art 1 Association : Pour exposer, chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation pour la saison 2023-2024 ou l'acquitter lors de l'envoi du dossier d'inscription.

Egalement, il sera demandé à chaque artiste une participation qui prendra en charge l'assurance, le catalogue et la communication globale. (Voir les conditions sur la fiche d'inscription.)

Art 2 Capacité d'accueil : **Important :** en cas de dépassement de la capacité de la salle, l'ordre d'arrivée du dossier d'inscription sera pris en compte.

Art 3 : Les dates :

- **Jeudi 12 octobre 2023 :** Date limite **impérative** du retour d'inscription, ceci afin de permettre la réalisation du catalogue des œuvres exposées. Veuillez nous adresser votre fiche d'inscription dûment remplie. Une correspondance par mail est favorisée.
- Suite à votre inscription, vous recevrez par mail un carton d'invitation que vous pourrez diffuser. Par la suite vous serez tenu de faire parvenir votre liste d'invités au vernissage à Alexandra LEBRETON, direction.synapse@maisonpourtousjuziers.fr.
- **Lundi 30 octobre 2023 :** Remise des invitations et affiches. Nous vous transférerons également les affiches numériques à cette date. Vous pourrez la diffuser à vos réseaux. Pour les affiches papier, merci de nous prévenir si vous en voulez.

- **Jeudi 9 Novembre 2023 :**
Installation des grilles et des supports de 9h à 12h. Avis aux volontaires pour aider au montage
Accueil des artistes et des œuvres de 19h30 à 16h et accrochage des œuvres.
- **Vendredi 10 novembre 2023 :**
 18h : Ouverture du salon avec la présentation des œuvres de l'invité d'honneur
 19h : Vernissage
- **Samedi 11 novembre 2023 :** Exposition ouvert à tous de 14h00 à 19h00
- **Dimanche 12 novembre 2023 :**
- Ouvert à tous de 14h00 à 18h00
 16h30 : Remise des prix
 18h00 : Décrochage des œuvres et démontage des grilles

Art 4 Conditions d'exposition :

- Les œuvres dont le caractère pourrait nuire à l'esprit et à la qualité de l'exposition exemple : œuvres pornographiques et blasphématoires seront refusées. Les reproductions sont proscrites sauf si elles présentent la mention « d'après l'œuvre de ». Un jury composé de membres des deux associations et de la Mairie, règlera s'il y a lieu les cas litigieux.
- L'association fournit les chaînes et les crochets nécessaires à l'accrochage des œuvres sur les grilles. Les œuvres doivent être équipées, à leurs dos, d'un cordon ou d'un anneau ainsi que porter le nom de l'auteur, son adresse, de son titre et format.
- Les œuvres seront retirées par leurs auteurs ou par des personnes mandatées. Lors du dépôt et du retrait des œuvres vous devrez émarger sur un registre.
- Le vernissage est à la charge d'ALIZARINE. Malgré tout nous faisons appel à la générosité et aux talents culinaires de nos artistes pour la clôture et remise des prix du 12 novembre 2023.

Art 5 Vente : L'association ALIZARINE s'accorde 10% sur les ventes éventuelles d'œuvre entre l'artiste et l'acheteur pour garantir la pérennité du salon, sa communication et la vie de l'association.

Art 6 Assurance : Synapse Maison Pour Tous assure les œuvres et en prend soin. La salle dédiée à l'exposition est sécurisée par une alarme et un gardiennage. Cependant vous pouvez également assurer vos œuvres pour les déplacements, le

dépôt et la restitution. Naturellement vous pourrez être présent sur le salon le temps que vous souhaitez pour rester en contact avec le public.

Art 7 Communication : Synapse MJC-MPT se réserve le droit d'utiliser les images tirées de cette exposition pour son site internet, facebook et catalogue. La ville de Juziers étant un partenaire permanent diffuse également les images que nous lui transmettons.

Art 8 Règlement : La participation à l'exposition implique l'acceptation des conditions énoncées par le présent règlement et régissant l'association Synapse MJC-MPT (statuts et règlement intérieur).

La Présidente,
Mme CLAIN Mireille

Vu la Directrice
Alexandra LEBRETON

Site internet : maisonpourtousjuziers.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/synapsemptjuziers>
Fixe : 01.34.75.60.41
Portable : 07.55.60.70.37

Interlocutrices :

Mme LEBRETON Alexandra : 07 55 60 70 37
Mme BINET Mireille : 06 72 11 81 39

BULLETIN D'INSCRIPTION

1. Le nom de l'artiste, son adresse et le titre de l'œuvre devront figurer au dos de celle-ci.
2. Les sous-verres avec pinces et les toiles ne comportant pas de moyen d'accrochage efficace ne seront pas acceptés. Les œuvres devront être munies, impérativement d'un système d'accrochage avec ficelle ou fil de fer. Les toiles seront acceptées sans cadre mais avec un entourage propre et soigné.
3. Toutes copies ou œuvre nuisant à la morale ou à la bonne tenue de l'exposition seront refusées.
4. Le choix des œuvres retenues et leur emplacement appartiennent au seul comité de sélection. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition.
5. Les exposants sont tenus de respecter l'enlèvement des œuvres. En cas d'impossibilité, l'artiste devra se faire représenter au moment du décrochage.

Bulletin d'inscription au salon d'art de la MPT Juziers 2023

**Du 10 au 12 novembre 2023 – salle du bourg – RD 190 près de l'Eglise
78820 Juziers.**

M. Mme.Mlle NOM :

Prénom :

Adresse Postale :

.....

.....

Tel : Mail :

J'aimerais animer une rencontre avec le public dans la semaine : oui non

TITRE DE L'OEUVRE	NATURE	FORMAT	PRIX

Règlement : 20€ à l'ordre de la MPT